



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 32 Votants : 36 Délib. n°3- 01/03/2023
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} mars, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Comeilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : le mercredi 22 février 2023

Présents : AYMERICH Claude (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PETIT Vivien (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : LAFFORGUE Guy (T), LECOINNET Jean-Philippe (T),

Absents ayant donné pouvoir : BAPTISTE Florence (T) à OLIVE Robert (T), BONMARTEL Jonathan (T) à BIANCHINI Marc (T), PARRILLA Jérôme à METLAINE Naïma (T), VIDAL Sylvie (T) à BURGHOFFER William (T).

PETIT Vivien a été nommé secrétaire de séance.

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'acte : 10/09/2023
066-246600415-20230301-DE_003_2023-DE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU que Monsieur Claude Person a démissionné de son poste de premier adjoint de la mairie de Millas et de son poste de Conseiller communautaire,

VU que la Communauté de communes a informé par mail le 30 novembre 2022 la commune de Millas qu'il convenait de désigner le ou la remplaçant (e) de Monsieur Claude PERSON au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), ce dernier devant se retirer de sa fonction de membre titulaire de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

VU que le conseil municipal de Millas a procédé à l'élection d'un nouveau membre titulaire par délibération 2022-12-20-N04 et a désigné à l'unanimité Monsieur Olivier Sénarich comme remplaçant de Monsieur Claude Person au sein de la CLECT.

Vu que le Conseil communautaire doit délibérer pour assoir Monsieur Olivier Sénarich dans ses nouvelles fonctions de membre titulaire de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

ASSOIE M. Oliver SENYARICH dans ses nouvelles fonctions de membre titulaire de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) dont la composition s'organise comme suit :

CLECT • Commission locale d'évaluation des charges transférées

Communes	Titulaires	Suppléants
<i>Ille sur Têt</i>	BURGHOFFER William	
<i>Ille sur Têt</i>	AYMERICH Claude	
<i>Ille sur Têt</i>	CRISTOFOL Françoise	METLAINE Naïma
<i>Ille sur Têt</i>	PARRILLA Jérôme	
<i>Ille sur Têt</i>	PAGES Caroline	
<i>Ille sur Têt</i>	DOMENECH Alain	
<i>Millas</i>	GARSAU Jacques	
<i>Millas</i>	SENYARICH Olivier	
<i>Millas</i>	NOGUES Dominique	QUINTUS Céline
<i>Millas</i>	BOHER Monique	
<i>Millas</i>	VIDAL Sylvie	
<i>Corneilla la R.</i>	LAVILLE René	
<i>Corneilla la R.</i>	PROFFIT France	LAFFORGUE Guy
<i>Bélesta</i>	BOURNIOLE Frédéric	MAILLOLES Jean-Michel
<i>Boule d'Amont</i>	BOTEBOL Claudine	OHEIX Yann
<i>Bouleternère</i>	RENON Albert	DE JESUS Jérôme
<i>Casefabre</i>	GOMEZ Claude	VINCENT Jean-Jacques
<i>Corbère</i>	HARIBOU Ali	BANACH Christophe
<i>Corbère les C.</i>	BRIAL Jean-Pierre	LOPEZ Bruno
<i>Glorianes</i>	DRAGUE Céline	SOLATGES Kitty
<i>Montalba le C.</i>	MARTINEZ Marie	BERDAGUE Sandrine
<i>Néfiach</i>	VILA Patrice	CHAZALMARTIN Frédérique
<i>Prunet & Belpuig</i>	MALLER Nathalie	BONACAZE Benoit
<i>Rodès</i>	BIANCHINI Marc	BONMARTEL Jonathan
<i>S^t Michel de L.</i>	SOLERE Jean-Claude	GATEU Philippe
<i>S^t Féliu d'Amont</i>	OLIVE Robert	BAPTISTE Florence

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président
William BURGHOFFER

RF
PREFECTURE DE PERPIGNAN

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/03/2023
066-246600415-20230301-DE_003_2023-DE